



344142 - Peut-on dire: «un nouveau-né intact» ou «un nouveau-né avec malformations »?

question

Quand quelqu'un veut qu'Allah bénisse l'enfant conçu par l'épouse d'une personne , il lui dit : « je demande à Allah le Très-haut de vous donner un enfant intact, parfaitement formé » Quand on demande à quelqu'un: « que voudrais-tu que soit le sexe ton futur enfant? » Il répond généralement et sans se focaliser sur le sexe, l'important est qu'il soit parfaitement formé. On risque d'en déduire qu'Allah le Transcendant et Très-haut ne maîtrise pas la création bien qu'ayant dit: « Nous avons créé l'humain sous la meilleure forme. »

résumé de la réponse

Allah a créé l'humain sous la plus belle image. Ceci s'applique à l'espèce humaine. Car tous les humains ne sont pas égaux dans la beauté et la perfection physique. Allah a décrété que des hommes naissent déficients à cause d'une raison que seul Allah sait. L'emploi du terme 'malformation' ne revient pas à nourrir une mauvaise opinion à l'endroit d'Allah le Très-haut ni à faire preuve d'incorrection dans la manière d'apprécier Sa création et Ses actes. Il s'agit juste de dire que les défauts qu'Allah décrète sur l'individu peut être utilisé par certaines personnes qu'il fréquente et coopère avec eux pour le dénigrer.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement,

Allah a certes créé l'Homme sous la meilleure forme.

(Coran,95:4) At-Tabari (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: « le plus juste des avis



(émis à titre de commentaire) est de dire: 'Nous avons certes créé l'Homme sous la meilleure parce que la plus harmonieuse des formes car l'expression 'la meilleure forme' est un qualificatif appliqué à un élément éludé, à savoir une formation qui demeure la meilleure forme. C'est comme si on disait : nous l'avons créée sous une forme qui reste la meilleure forme. » Extrait de *Tafsir* d'at-Tabari (24/513)

Ibn Kathir (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Nous avons certes créé l'Homme sous la meilleure forme. » Ce qui veut dire qu'Allah a créé l'Homme sous la plus belle image et l'a doté d'un physique droit et des organes d'une beauté normale. » Extrait du *Tafsir* d'Ibn Kathir (8/435)

Il arrive qu'on naisse avec des malformations pour une sagesse divine

Ceci s'applique à l'espèce humaine. Car tous les hommes ne sont pas égaux dans la beauté et la perfection physique. Allah a décrété que des hommes naissent déficients à cause d'une raison que seul Allah. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-haut dit: «En effet, Nous avons créé l'homme d'une goutte de sperme mélangé [aux composantes diverses] pour le mettre à l'épreuve. [C'est pourquoi] Nous l'avons fait entendre et voyant.» (Coran, 76: 2) Pourtant, nous savons que certains naissent sourd ou aveugle. Le fait pour le musulman de prier pour qu'Allah protège son enfant contre une déficience physique n'a rien à voir que l'adoption d'une mauvaise opinion à l'endroit d'Allah le Très-haut car le musulman réalise que Très-haut est parfaitement souveraineté et qu'Il fait ce qu'Il veut. Allah le Très-haut dit: « Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit; il ne leur a jamais appartenu de choisir. Gloire à Allah ! Il transcende ce qu'ils associent à Lui ! » (Coran, 28:68)

Al-Boukhari rapporte dans *al-Adab al-moufrad* (1256) d'après Kathir ibn Oubayd que quand Aïcha était mise au courant d'une nouvelle naissance dans son voisinage, elle ne demandait pas si c'était un garçon ou une fille, mais elle cherchait à vérifier s'il était correctement formé. Quand on le lui confirmait, elle disait : Allah, le Maître des univers, en soit loué. » Hadith jugé bon par cheikh al-Albani dans *Sahih al-adab al-moufrad*, p.485.



Deuxièmement,

le jugement du fait de parler de malformations

L'emploi du terme 'malformation' ne revient pas à nourrir une mauvaise opinion à l'endroit d'Allah le Très-haut ni à faire preuve d'incorrection dans la manière d'apprécier Sa création et Ses actes. Il s'agit juste de dire que les défauts qu'Allah décrète sur l'individu peuvent être utilisés par certaines personnes qu'il réquente et coopère avec eux pour le dénigrer.

C'est dans ce sens que les ulémas décrivent les défauts décrétés par Allah sur l'animal ou l'homme comme étant des défauts. C'est le cas dans la description de la bête à sacrifier et des défauts qui justifient la dissolution d'un mariage, etc.

Quand cheikh Abdourrahan al-Barak a été interrogé en ces termes: « peut on employer l'expression *défaut congénital* à propos d'un enfant qui naît avec une malformation ou une déficience organique? », il a donné cette réponse: « c'est un constat non une remise en cause de l'acte du Créateur. Certes, Allah crée ce qu'Il veut comme Il veut: «C'est Lui qui vous donne forme dans les matrices comme Il veut.» (Coran,3:6) Il crée un homme beau, et crée un autre laid, voire déficient (Coran,22: 5) Autrement dit sans un défaut physique qui n'exclut pas la présence d'un défaut moral. On constate encore dans Sa création des individus neveux et tortueux dans leurs comportements et leurs mœurs. Les défauts se limitent parfois au physique. » Extrait du site de cheikh al-Barak.

On a interrogé cheikh Abdoullah ibn Djarine (puisse Allah le Très-haut lui accorer Sa miséricorde) en ces termes: «peut on employer l'expression :*défaut congénital*?» Il a répondu ainsi: «cela ne représente aucun inconvénient. Car on entend parler des défauts apparents comme le fait d'être borgne, boiteux, paralytique; ou le manque d'une dent ou d'un doigt, ou l'apparition d'un de plus, le fait d'avoir le dos courbé, d'être sourd, etc. Il s'agit de constater que cela relève de la création divine. En face, les défauts moraux qui sont naturels comme la colère, la haine, la stupidité, le mensonge, l'inéquité, l'agressivité et consort. Ces défauts ne sont pas des excuses pour le fidèle car il est en mesure de les gérer. » Extrait du site de cheikh Ibn Djabrine.



Allah le sait mieux.